

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le vingt-huit septembre deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Claude, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Dominique BRU, Yolande POMMIER, Joëlle GAULIER, Hélène PASTOR, Louise FAILLE, Aurélie LUCAS, MM Thibault TEIXEIRA, Philippe TOCAVEN, Jean-Philippe OBERDORFF, Michel NADAL, Yves BOUDET, Franck SANCHEZ, Guillaume LACOSTE.

Absents excusés : M. Jean BOUSSENARD avec procuration à M. Serge GUERIN, Mme Marine THOURON avec procuration à M. Thibault TEIXEIRA.

Secrétaire de séance : MME CHANSON

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1 – Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 7 juillet et du 12 août 2021 :

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance des comptes rendus des deux derniers conseils.

Monsieur BOUDET explique que sur le compte rendu du conseil du 12 août, les échanges des membres du conseil pour le prix de vente du terrain à Aquareso ne sont pas retracés. Il souhaiterait que les propositions soient retracées.

Monsieur le Maire fait le tour des membres afin qu'ils répètent leurs propositions de prix. Il sera rajouté au compte rendu du 12 août 2021, les propositions de chacun, à savoir : Monsieur Jean-Louis DA COSTA entre 40 000 € et 50 000 €, Madame Marie-Josée CHANSON 80 000 €, Madame Dominique BRU 40 000 €, Monsieur BOUSSENARD doit être contacté afin qu'il précise la proposition qu'il avait faite lors du conseil. (Contact par mail du 29 septembre 2021, 50 000 € au début des échanges, puis entre 30 000 € / 40 000 € avec une borne incendie par exemple en compensation de la baisse du prix).

Monsieur annonce que le compte rendu sera modifié et qu'ils seront votés lors d'un prochain conseil.

2 – Délibération pour la dissolution du budget du camping les Vignes et intégration vers le budget principal de la commune :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue le 20 septembre 2021, donnant la dispense de déclaration et de paiement d'impôt sur les sociétés.

Monsieur BOUDET demande s'ils vont rembourser les sommes déjà payées pour plusieurs années ? Et/ou s'il y aura des poursuites en justice ? Monsieur le Maire précise que la commune va en faire la demande à l'amiable dans un premier temps.

Il propose donc à son assemblée de dissoudre le budget du camping au 31 décembre 2021 et d'intégrer le résultat au budget principal de la commune pour l'année 2022.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote, qui l'accepte à l'unanimité.

3 – Délibération pour la dissolution du budget de la caisse des écoles et intégration vers le budget principal de la commune :

Monsieur le Maire explique également que le budget de la caisse des écoles peut être dissolu au 31 décembre 2021 et être intégré à celui de la commune, pour une gestion simplifiée en fin d'année, étant donné que les recettes du budget de la caisse des écoles proviennent du budget principal de la commune.

Il soumet donc cette proposition au vote, qui l'accepte à l'unanimité.

Monsieur BOUDET demande pourquoi auparavant le conseil municipal votait le budget du CCAS et qu'aujourd'hui ce budget est voté aux logements foyers. Monsieur le Maire précise qu'il pense que ce budget a toujours été voté en conseil d'administration comme aujourd'hui. Des recherches seront faites et apportées ultérieurement.

A la connaissance de l'ancienne secrétaire, le vote du budget du CCAS a toujours été voté par le Conseil d'Administration des logements foyers.

4 – Décision modificative budgétaire pour la maîtrise d'œuvre pour la maison des vins :

Monsieur le Maire explique que lors d'un conseil précédent, la maîtrise d'œuvre de la maison des vins avait été votée et qu'afin de la financer il faut procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

Virement de crédit en Investissement :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	280 – Maison des vins	Frais d'études pour la maîtrise d'œuvre	+ 24 000 €
23	2313	280 – Maison des vins	Suivi travaux de maîtrise d'œuvre	+ 24 000 €
21	21318	238 – Acquisition immobilière	Achat immobilier	- 48 000 €

Il soumet cette proposition au vote. Elle est acceptée avec 13 voix « Pour », 3 voix « contre » (BOUDET, FAILLE, SANCHEZ) et 3 abstentions (NADAL, LUCAS, LACOSTE).

5 – Décision modificative budgétaire pour les travaux supplémentaires de voirie « Rues du Fort et du Coustalou » :

Monsieur le Maire explique que lors des travaux de réfection de voirie des rues du Fort et du Coustalou, les entreprises ont constaté d'importants problèmes avec les canalisations, ce qui a généré un surcoût. Par conséquent, il faut procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

Virement de crédit en Investissement :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	267 – Grands sites d'Occitanie	Réseaux de voirie	+ 65 525 €
21	21318	238 – Acquisition immobilière	Achat immobilier	- 65 525 €

Monsieur BOUDET demande qui a autorisé les travaux ? Monsieur le Maire confirme que c'est lui qui a accepté les travaux face à l'urgence. Que le dossier a été monté par la communauté des communes et qu'il paraît impensable qu'ils aient oublié un tronçon entre 2 sections de voirie refaites.

Monsieur BOUDET demande si ce surcote n'est pas dû plutôt à la montée devant chez monsieur BURC, car les travaux de canalisations ne doivent pas être pris en charge par la commune.

Il soumet cette proposition au vote. Elle est acceptée avec 13 voix « Pour », 3 voix « contre » (BOUDET, FAILLE, SANCHEZ) et 3 abstentions (NADAL, LUCAS, LACOSTE).

6 – Décision modificative budgétaire au profit du chapitre 67 et 65 pour les annulations de titres sur les années antérieures, admission en non valeurs :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu la liste des admissions en non valeurs de la part de la trésorerie pour le budget de la commune et les budgets des activités commerciales.

Il propose donc les décisions modificatives suivantes :

Pour le budget de la commune :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
67	673		Titres annulés	+ 2 200 €
022	022		Dépenses imprévues	- 2 200 €

Pour le budget des activités commerciales :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6541		Créances éteintes, admises en non valeurs	+ 3 505 €
022	022		Dépenses imprévues	- 731 €
011	6063		Fournitures d'entretien et de petits équipements	- 2 774 €

Monsieur le Maire soumet ces deux propositions au vote. Elles sont adoptées à l'unanimité.

7 – Création d'un poste permanent à 35 heures pour l'accueil :

Monsieur le Maire explique que ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Il informe par ailleurs son conseil d'une mise à disposition de Mme SABOT le temps d'un tuilage avec Mme MESSAOUDI.

8– Proposition d'achat immobilier – Extension de la maison des vins :

Monsieur le Maire explique que la commune a une opportunité d'achat en volume du jardin situé à côté de la future maison des vins. En effet, un achat en volume est un achat en hauteur. Le propriétaire d'à côté propose cet achat ce qui permettrait à la commune de faire une entrée à la maison des vins en faisant une plateforme.

Il demande à son assemblée de réfléchir à cet achat et il sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil.

9 – Exercice éventuel d'un droit de préemption :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu deux demandes de préemption : la première Rue du Four Banal au niveau de la porte du garage et l'autre pour l'immeuble saisi par la banque, sur la place. Il précise que ce bâtiment est à usage d'habitation en partie et à usage commercial pour l'autre partie. Il propose de ne pas préempter sur ces deux biens.

Monsieur BOUDET demande si ces usages vont perdurer ? Monsieur le Maire répond que si les acheteurs veulent faire un changement, ils devront en informer la mairie et qu'à ce moment-là, la commune refusera.

10 – Proposition de vente de l'ancienne maison « PIOL » :

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne maison « PIOL » a été achetée 35 000 € et qu'aujourd'hui, il a une proposition d'achat à 40 000 €, compte tenu de l'ampleur des travaux. Il explique que les acquéreurs souhaitent maintenir l'usage commercial du bâtiment sur toute la superficie et qu'ils souhaitent faire les travaux rapidement.

Monsieur NADAL annonce que le conseil municipal avait eu plusieurs propositions : 80 000 €, puis à 60 000 € et maintenant 40 000 €, ce montant paraît faible, vu que la construction est en pierre.

Monsieur BOUDET déclare qu'il est d'accord à 40 000 € si c'est pour un commerce, car ils auront tout le bâtiment à refaire.

Madame BRU déclare qu'il y a beaucoup de maisons à rénover sur la commune.

Monsieur NADAL demande quelles garanties a la commune que les acquéreurs maintiennent le bien en commerce.

Monsieur GUERIN explique que ça peut être une condition dans l'acte de vente.

Monsieur BOUDET déclare que le bien n'est actuellement pas à usage de commerce et qu'il faudra que la mairie donne l'autorisation.

Monsieur le Maire confirme que cette autorisation sera donnée et qu'il est possible de mettre une condition supplémentaire à l'acte, à savoir qu'ils s'engagent à revendre au même prix s'ils arrêtent les travaux de rénovation.

Il rappelle donc les conditions à mettre dans l'acte de vente : Ouverture du commerce dans les 2 ans qui suivent l'achat, maintenir l'usage commercial au moins 10 ans, revente au même prix en cas d'arrêt des travaux. Après ce rappel, il met cette proposition au vote, qui est acceptée à l'unanimité.

Madame BRU signale qu'il y a trop de maisons à rénover dans la commune pour ne pas accepter.

Madame FAILLE demande quelle sera l'activité ? Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas d'annonce à faire et peu importe l'activité.

11 – Résultat de la Commission d'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour la maison des vins :

Monsieur le Maire annonce qu'il y a eu deux candidats pour la maîtrise d'œuvre pour la maison des vins : Monsieur Yann OUVRIEUX, architecte DPLG de Cahors et la société SELULR d'architecte VERGELY de Caussade.

Après examen des candidatures, c'est la société SELULR d'architecte VERGELY de Caussade qui a été retenue pour un montant de 40 000 € HT.

Monsieur BOUDET demande si des vigneronns se sont portés candidats pour gérer la maison des vins ?
Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur NADAL demande si la maîtrise d'œuvre pour la maison des vins a été votée ? Et les subventions ? Monsieur le Maire répond qu'elle a été votée lors d'un précédent conseil.

Pour conclure cette séance, monsieur le Maire annonce que les feux intelligents seront mis en service le 30 septembre 2021.

Madame CHANSON annonce à partir de la 1^{ère} semaine d'octobre, la mairie ouvrira à 8h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Monsieur BOUDET annonce que le point 7 a été oublié. Monsieur le Maire rappelle que ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 21h30.

